

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 42 – 2013
« Remplacement de deux véhicules du Service Environnement - Maintenance »

La commission chargée d'étudier le préavis 42 – 2013 « Remplacement de deux véhicules du Service Environnement - Maintenance » s'est réunie le mercredi 30 octobre 2013 au Centre Technique Communal.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Nadia Carota, Rolf Kung, Aso Piroti, Jean-Daniel Roulier, Pascal Golay, Roberto Arnedo, Ali Kilinc et Patricia Zurcher, présidente-rapporteuse.

La Municipalité était représentée par M. Jean-Marc Dupuis, municipal, accompagné pour l'occasion par M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance.

Cadre du préavis

Un rapide exposé de la situation nous a été présenté par Monsieur Peneveyre. Celui-ci relève que l'achat proposé dans ce préavis fait partie de la série des achats de véhicules prévus et qu'il figurait déjà au plan des investissements (2013-2017).

M. Peneveyre reprend le listing des véhicules (28). C'est lui qui suit d'ailleurs habituellement le renouvellement des véhicules du service.

Au sujet du **porte-outil laveuse/saleuse**, M. Peneveyre nous rend attentifs au fait qu'il est utilisé tous les jours. Le véhicule qu'il s'agit de remplacer a souffert de l'eau et du sel et il a presque 10 ans, ce qui fait beaucoup pour ce genre de véhicules.

Afin de choisir le véhicule le plus adapté, le service a établi un cahier des charges précis: véhicule doit être compact, disposer d'une bonne charge utile, être aux normes européennes, équipé si possible d'un filtre à particules et, bien sûr, des accessoires nécessaires.

Pour faire leur choix, M. Peneveyre et M. Dupuis se sont rendus d'abord à une exposition à Berne. Puis ils ont retenu 3 véhicules répondant au cahier des charges et les ont fait venir à Renens pour les tester quelques jours. Le choix final s'est porté sur le modèle de la marque Viktor Meili parce que c'était le plus robuste des trois et que sa maniabilité était meilleure que celle des deux autres. Le fait qu'il soit fabriqué en Suisse était un atout supplémentaire. Le choix final est celui des utilisateurs après essai, puisque ce sont eux qui vont l'utiliser.

Le véhicule choisi est complètement équipé. De plus, il permet des réglages précis (p.exple quantité de sel) et permet de tout régler depuis l'intérieur de la cabine, ce qui est un atout non négligeable à la mauvaise saison.

M. Peneveyre attire notre attention sur le fait que la moitié du prix est celui du matériel.

Au sujet du **transporteur affecté au cimetière**, il est souligné que les besoins sont très spécifiques, ce qui signifie un autre cahier des charges. Ce véhicule doit être petit,

compact, puissant, disposer d'une bonne charge utile. Après avoir fait une demande de références, le service a retenu 2 marques. Le modèle de la marque Schmitz est à peu près identique au modèle en service actuellement. Il présente cependant une meilleure élévation du pont, et au niveau de l'aménagement intérieur, il paraît moins délicat. Il a l'avantage aussi d'offrir une meilleure charge utile, ainsi qu'un filtre à particule. Enfin, à l'essai, il s'agit du modèle que l'intendant du cimetière trouve le meilleur.

Après l'exposé de M. Peneveyre, les commissaires ont demandé un certain nombre de précisions.

À la question d'un commissaire demandant comment se décidait la fréquence de changement pour ce genre de véhicules, il a été répondu qu'ils sont changés, dans la mesure du possible, tous les 10 ans, puisqu'on les amortit en 10 ans et qu'au bout de 8 ans, les réparations et l'entretien des véhicules nous coûtent assez cher.

À une question sur la durée de vie des accessoires dont sont équipés les porte-outils laveuses/saleuses, on nous indique que tous ceux que le service a eus jusqu'ici ont tenu la durée de vie du véhicule.

Un commissaire a demandé aussi pourquoi l'on avait pas choisi de véhicule électrique. La réponse est que les modèles existants ne sont, pour l'instant, pas assez puissants pour des véhicules destinés à porter de lourdes charges.

Quant aux véhicules à gaz, les bonbonnes sont trop lourdes et requièrent déjà une bonne partie de la charge utile!

Aux questions posées par la Commission des finances, il a été répondu ainsi:

1) Est-il pertinent de remplacer ces deux véhicules maintenant?

Réponse: Oui, vu l'âge et l'état des véhicules, ainsi que l'usage quotidien qui en est fait.

2) Concernant le déneigement, la variante consistant à sous-traiter le déneigement du cimetière a-t-elle été étudiée et comparée à l'achat du véhicule prévu du point de vue de ses incidences financières?

Réponse: Le véhicule doit être acheté de toute façon. En l'équipant d'une lame à neige à 3000.-, dont la durée de vie sera la même que celle du véhicule et qui n'aura donc pas besoin d'être remplacée, on arrive à un prix plus avantageux que celui de la sous-traitance.

3) Un regroupement avec d'autres communes pour l'achat groupé de ce type de matériel permettrait-il d'obtenir des offres plus avantageuses de la part des fournisseurs?

Réponse: Non, il n'y a pas de prix de groupe. Les entreprises proposent déjà une bonne reprise et des rabais.

Quant à imaginer d'acheter un véhicule à plusieurs communes et de se le prêter, cette solution n'est pas imaginable pour les véhicules en question, puisque nous les utilisons tous les jours.

Les commissaires n'ayant plus de questions, M. Dupuis et M. Peneveyre nous ont proposé d'aller voir les véhicules qu'il s'agit de remplacer. Après les avoir vus, les commissaires confirment qu'il ne sont plus en bon état.

M. Dupuis et M. Peneveyre sont remerciés pour leurs réponses détaillées, ainsi que pour la visite.

Au moment de délibérer, la commission relève avec satisfaction que l'option du véhicule à gaz et celle du véhicule électrique ont été envisagées par les personnes responsables de la sélection et que ce n'est que faute de véhicules satisfaisants dans cette catégorie-là que cette option n'a pas été retenue.

Au vote, la commission **accepte à l'unanimité** les conclusions du préavis 42-2013 et propose donc au Conseil communal de la suivre dans cette décision.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 42-2013 de la Municipalité du 30 septembre 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE, à cet effet, à la Municipalité un crédit total de Fr. 282'000. --TTC pour le remplacement de deux véhicules du Service Environnement-Maintenance comme décrit dans le présent préavis.

Ces dépenses seront financées par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elles figureront dans les comptes d'investissements du patrimoine administratif.

D'une part, pour le montant de Fr. 215'000. -- TTC, sous le compte No 3610.5060. 338 "Remplacement de la laveuse".

D'autre part, pour le montant de Fr. 67'000. -- TTC, sous le compte No 3610.5060. 339 "Remplacement du transporteur cimetièrè".

Ces dépenses seront amorties en 10 ans, selon l'art. 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1^{er} janvier 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 27 septembre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Les commissaires :

Nadia Carota

Aso Piroti



Jean-Daniel Roulier



Pascal Golay



Roberto Arnedo

Ali Kilinc



Rolf Kung



Patricia Zurcher,
présidente-rapporteure

